



Gabriel AMARD  
Candidat 6ème circonscription du Rhône  
4 Avenue Salvador Allende  
69100 Villeurbanne

Villeurbanne, le 4 juin 2022

Mesdames, Messieurs,

Vous m'avez adressé un questionnaire établi par l'ensemble de 9 organisations départementales de retraités, syndicats ou associations par lequel vous sollicitez des réponses à un certain nombre de questions en ma qualité de candidat de la **Nouvelle Union Populaire Écologique et Sociale (NUPES)** dans la 6ème circonscription du Rhône.

Je vous réponds bien volontiers et vous demande de bien vouloir excuser le retard dans la transmission de ce courrier de réponse.

**Concernant la 1ère question :** *"Êtes vous favorable à un retour de l'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen?"*

Je vous indique que Jean Luc Mélenchon, dans le cas où une majorité de députés de la NUPES élus à l'Assemblée nationale lui permettrait d'être Premier Ministre, s'est engagé à porter immédiatement le SMIC à 1500 €. Cette mesure sociale entraînera la nécessaire revalorisation des salaires.

Dans la Fonction Publique, par le dégel immédiat du point d'indice pour un réel rattrapage du traitement et par la revalorisation des grilles indiciaires.

Dans le Privé, par la convocation de conférences salariales de Branche pour que s'engagent des négociations salariales pour l'augmentation des échelles de salaire dans les différentes conventions collectives.

Dans ce cadre, il est urgent et nécessaire de revaloriser les pensions et retraites en indexant celles-ci sur l'évolution du salaire moyen qui aura eu lieu et donc de revenir à l'indexation des pensions et retraites sur les salaires et non sur les prix.

**Concernant la 2ème question :** *" Êtes vous prêts à prendre des mesures pour un rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2014 et pour éviter que cette dégradation programmée se poursuive ?"*

Je suis très conscient de la perte du pouvoir d'achat subie par les retraités durant ces dernières années ainsi que vous en faites la démonstration ce qui plonge nombre d'entre eux dans la précarité et l'angoisse.

Il est évident qu'au-delà de l'augmentation immédiate des retraites et pensions évoquée précédemment et qui peut s'appliquer dès le 1er juillet avec effet rétroactif au 1er janvier 2022, des mesures d'urgence devront être prises pour rétablir le niveau de pension en rattrapage du pouvoir d'achat perdu.

L'indexation annuelle des pensions sur les salaires en lien avec le revenu d'activité devrait permettre d'enrayer cette perte programmée que vous évoquez. Comme député de la NUPES, je m'y engage.

Je vous rappelle aussi l'engagement de Jean Luc Mélenchon de bloquer immédiatement les prix des carburants, de l'énergie (gaz, électricité) et des produits de 1ère nécessité.

**Concernant la 3ème question :** *"Êtes-vous favorable à l'annulation de la hausse de la CSG ? Êtes vous pour la mise en place d'une assurance maladie financée par les cotisations sociales ?"*

Je suis pour l'annulation immédiate de la hausse de la CSG qui a participé de la perte du pouvoir d'achat des retraités et de la baisse de leur pension. Je défends le grand principe de la Sécurité Sociale qui est " *de chacun selon ses moyens à chacun selon ses besoins*" et je me prononce pour l'abrogation de la CSG qui est un impôt, pour le retour à une Sécurité Sociale assise sur les cotisations sociales.

**Concernant la 4ème question ;** *"Quelles mesures envisagez-vous pour améliorer le système de santé hospitalier et le faire fonctionner de nouveau correctement (création de lits, embauches...)"*

Notre système hospitalier public est dans une situation dramatique : 17 000 lits fermés durant le quinquennat du Président MACRON et 5000 lits fermés durant la dernière période y compris durant la pandémie.

Il est urgent de stopper immédiatement toutes les fermetures d'hôpitaux, de services, qui sont programmées et qui entraînent la poursuite des suppressions de lits. Il faut rouvrir les lits, donc il va être urgent de faire revenir à l'Hôpital les personnels qui en sont partis, fatigués et éprouvés de ne plus pouvoir exercer leur métier dans de bonnes conditions. Cela doit passer par une revalorisation des grilles indiciaires et une augmentation significative du point d'indice, par l'augmentation des moyens pour faire fonctionner l'hôpital (réouverture des plateaux techniques...).

Il sera nécessaire de réintégrer tous les personnels suspendus au motif de refus de vaccination contre la Covid avec rétroactivité de leur salaire.

Bien évidemment il faut en finir avec la tarification à l'activité et la durée moyenne de séjour.

Il y a beaucoup à faire et les propositions émanant des organisations syndicales seront d'une grande aide.

**Concernant la 5ème question :** *"Êtes-vous favorable à la prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % par l'assurance maladie ? Quelles mesures préconisez-vous pour l'embauche et la formation de personnels qualifiés (EHPAD et Services à Domicile) en nombre suffisant ?"*

Je partage ce que vos organisations syndicales expriment : la perte d'autonomie constitue un risque de santé comme toute autre maladie et doit relever de la branche maladie de la Sécurité Sociale qui repose sur les cotisations sociales et le salaire différé.

Ce n'est pas ce qui existe aujourd'hui avec la "5ème branche" gérée par la Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie financée par l'impôt et vos organisations syndicales ont raison d'indiquer que cela ne peut qu'entraîner une mise à l'écart des retraités et des personnes handicapées de la couverture de la Sécurité Sociale.

Donc oui au retour de la perte d'autonomie gérée à 100 % par l'Assurance maladie.

En ce qui concerne les EHPAD il faut mettre en place un budget permettant le recrutement et la formation initiale et continue des personnels des EHPAD pour parvenir à ce qui est demandé par les personnels et les organisations syndicales d'un ratio de un agent pour un patient.

Même démarche pour la formation des Aides à domicile. Cela passe également par une revalorisation salariale de tous ces personnels.

**Concernant la 6ème question :** *"Êtes-vous favorable à la remise en place de services publics de proximité répondant aux besoins de nos concitoyens et plus particulièrement de ceux des retraités ?"*

Le précédent quinquennat du Président MACRON s'est caractérisé par la remise en cause des Services publics, leur privatisation et la fermetures de nombre de services de proximité : perceptions, bureaux de postes.. et également des caisses de Sécurité Sociale.

Le programme de la NUPES prévoit le rétablissement des Services Publics et donc la réouverture de tous les services de proximité fermés et d'un accueil par des agents formés.

Le tout numérique ne peut que participer à l'isolement et au désarroi des personnes âgées et retraités ainsi que toutes les personnes qui n'ont accès au numérique.

**Concernant la 7ème question :** *"Etes-vous favorable à la création d'un ministère dédié aux personnes âgées et retraités ?"*

Si la création de ce ministère peut permettre une réelle prise en compte et considération de la situation des personnes âgées et des retraités, j'y suis favorable.

Espérant avoir répondu à vos attentes je puis vous assurer que, élu Député de la NUPES sur la 6ème circonscription du Rhône, je suis prêt à répondre à vos sollicitations et à vous rencontrer.

Recevez l'expression de mes fraternelles salutations

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Christophe André". The signature is written in a cursive style and is positioned above a long, horizontal, slightly wavy line that spans the width of the signature.